Entretien sociétal

Eléments L'an dernier, les manifestations contre le « mariage pour tous » ont réuni des foules considérables dans lesquelles, sauf erreur, on ne vous a pas vu. Avec le recul, quel bilan en dressez-vous ?

Alain de Benoist Du point de vue politique, ces manifestations ont été très positives. Elles ont représenté un mouvement de protestation et de colère de grande ampleur. Elles ont mobilisé et conscientisé des gens peu habitués aux gaz lacrymo et aux coups de matraque, elles ont suscité des formes de protestation inédites (les sympathiques Veilleurs). Il n'est pas indifférent qu'une certaine droite ait à cette occasion renoué avec la rue. Et c'est aussi un fait positif qu'à la faveur de ce genre de débats toute une partie de l'opinion ait pris conscience de l'importance déterminante des enjeux culturels. Mais ces observations n'épuisent pas le sujet. Toujours du point de vue politique, il faut aussi constater que les manifestations n'ont pratiquement débouché sur rien, non seulement parce que la loi contestée a finalement été adoptée, mais parce qu'il n'y avait derrière ce mouvement aucun projet politique cohérent. En fin de compte, on s'est borné à espérer faire pression sur la droite de l'UMP en lui faisant signer des « chartes de défense des valeurs de la famille », à faire voter pour Christine Boutin (0,74 % des voix aux dernières élections européennes) et aller voir en famille le film de Dean Wright, *Cristeros*, qui soit dit en passant est un pur navet.

Ceux qui ont cru que la « Manif pour tous » allait déboucher sur une véritable force politique en ont donc été pour leurs frais. Les adversaires du « mariage pour tous » ont également échoué à influencer l'opinion publique, puisque les sondages montrent que les Français sont majoritairement favorables au mariage homosexuel, alors qu'ils restent très divisés sur le droit à l'adoption. Il ont certes promis de ne « rien lâcher », mais ils n'ont rien à lâcher puisqu'ils n'ont rien obtenu (sinon, tout récemment, le retrait des « ABCD de l'égalité » du circuit scolaire) .

Pour ma part, ce débat m'est apparu dès le départ comme une manœuvre de diversion. Dans un pays plongé dans l'austérité, le gouvernement a voulu faire oublier son refus de mettre en œuvre des mesures sociales en lançant un débat « sociétal ». Il a seulement sous-estimé l'ampleur des réactions.

Cette ampleur s'explique par le fait que cette manœuvre de de diversion a rencontré une autre tendance de fond de la société actuelle. Exclue de la sphère publique, dont elle régentait autrefois les mœurs, l'Eglise cherche aujourd'hui à échapper à une privatisation de la foi qu'elle perçoit comme une menace et à peser sur la loi civile en se

posant en experte en « humanité », c'est-à-dire en proposant une approche morale des « questions civilisationnelles ». Depuis des décennies, l'Eglise s'interroge sur l'impact qu'elle peut encore avoir sur la vie de la cité dans le cadre d'une société sécularisée. C'est pour retrouver une visibilité publique et en finir avec la relégation du fait religieux dans la sphère de la conscience privée qu'elle s'appuie sur l'émergence de la « société civile ». La décision du gouvernement de substituer les « débats de société » aux débats politiques et sociaux est une occasion qu'elle a saisie au bond.

La « Manif pour tous » a bien sûr été rejointe par des gens aux motivations variées, prenant de ce fait une dimension à la fois conservatrice, populiste et identitaire. Mais il reste que les gros bataillons ont été fournis par la génération JMJ (Jounées mondiales de la jeunesse, créées sous Jean-Paul II), la petite et moyenne bourgeoisie versaillaise, les « gens-bien-élevés » des beaux quartiers et toute la gamme des organisations catholiques « intégristes » ou traditionalistes. Comme l'a écrit Paul Thibaud, c'est d'abord une « catholicité sur la défensive » qui s'est exprimée. En plus de l'atmosphère bisounours et du langage infantile (les « papas » et les « mamans », les « tout-petits », etc.), cette coloration confessionnelle du mouvement en représente à mes yeux la principale limite.

Entendons-nous bien. Je ne suis pas sectaire. J'ai de nombreux amis catholiques et, pour ne citer que cet exemple, je me réjouis de voir apparaître aujourd'hui, autour de la revue *La Nef* notamment, une génération de jeunes chrétiens qui, à l'exemple du pape François, n'hésitent plus à dénoncer le capitalisme libéral, à condamner la logique du marché, à prendre position pour la décroissance, à citer Günther Anders, Hannah Arendt, Bernard Charbonneau, Chesterton, Jacques Ellul, Christopher Lasch et Jean-Claude Michéa, plutôt que Bonald et Mgr Freppel. Il n'en reste pas moins que, sur le fond, nos analyses sont différentes, qu'elles s'enracinent dans des conceptions du monde opposées. Il n'y a pas de cause commune qui puise gommer ou faire oublier cela.

Eléments Mais sur le fond, que pensez-vous du mariage gay ?

Alain de Benoist Pour m'exprimer par une boutade, je serais plutôt favorable au mariage pour personne ! Plus sérieusement, je suis hostile au mariage des homosexuels, mais pas hostile à un mariage homosexuel, qui pourrait prendre la forme d'un contrat d'union civile amélioré ou d'une extension des droits des concubins. Homosexuels et hétérosexuels sont deux catégories distinctes, leur proposer le même « mariage » revient à nier cette différence. Pourquoi ne pas avoir proposé aux homos un mode d'union qui leur soit propre ? En même temps, si je comprends le désir que peuvent avoir certains homosexuels de pérenniser leur union, je constate aussi que c'est le cas de très peu d'entre eux. Parmi les homosexuels que je connais, je n'en connais aucun qui veuille se marier ! les homos ont pareillement boudé le PACS, que l'on avait pourtant dit fait pour eux lors de son instauration en 1999. Dans tous les pays où le mariage gay a été légalisé, le nombre des mariages homosexuels par rapport au nombre total des mariages est rapidement devenu insignifiant. Les homosexuels sont déjà une minorité, ceux d'entre eux qui veulent se marier sont encore moins nombreux. On s'est donc mobilisé à l'échelle nationale pour une affaire qui ne touche qu'une minorité de minorité. Un « mariage » propre aux homosexuels aurait permis d'éviter qu'on modifie tout le Code civil à seule fin de ne pas exclure les homos de la règle commune.

Quant à la filiation, les homosexuels, à qui rien n'interdit évidemment d'avoir des enfants (on compte déjà en France plus de 30 000 familles homoparentales), ont d'ores et déjà le droit d'adopter, et je vois pas de raison de le leur enlever. Je suis en revanche hostile à la filiation plénière, qui consiste à attribuer au compagnon (ou à la compagne) de celui (ou celle) qui adopte la qualité de « parent » ou de « beau-parent » qu'il (elle) n'a manifestement pas. Les problèmes pratiques que cela peut poser dans la vie quotidienne pourraient, là aussi, être résolus par une nouvelle législation des droits du concubin

Par ailleurs, pour employer un terme mal construit (dans « homophobe », le premier terme ne renvoie pas au latin *homo*, « homme », mais au grec *homoios*, « le même ». En toute rigueur, l'homophobie n'est que la phobie du Même), j'exècre l'homophobie. Je la trouve ridicule. L'homosexualité est une tendance qui a toujours existé et sous toute les latitudes. Elle n'est pas une orientation « normale » au sens de la norme statistique, puisqu'elle est toujours très minoritaire, mais elle n'est pas moins aussi « naturelle » que l'hétérosexualité. Elle n'est ni une perversion ni une maladie, ni un « comportement gravement désordonné » comme disent les catholiques. Elle ne constitue pas non plus un « troisième sexe », comme on l'a dit parfois : les homosexuels sont de sexe masculin ou de sexe féminin, comme tout un chacun. Ils ne se distinguent des hétéros que par leur orientation. J'ai fréquenté au cours de ma vie beaucoup d'homosexuels, de Jacques Benoist-Méchin et Montherlant jusqu'à Pierre Gripari ou Guy Hocquenghem, pour ne citer que des morts, assez pour constater qu'ils n'étaient ni meilleurs ni pires que les hétéros. Leur orientation sexuelle n'est pas la mienne, mais pourquoi leur en ferais-je grief ? Or, les manifestations contre le « mariage pour tous » ont incontestablement versé souvent dans l'homophobie. Quand elles ne l'ont pas fait ouvertement (tous les marcheurs n'étaient pas homophobes), elles ont réveillé une homophobie latente qui, en retour, a nourri des comportements provocateurs tout aussi irresponsables.

Eléments Dans une société individualiste, la politique ne peut qu'organiser la société selon les revendications subjectives et les intérêts particuliers individuels…

Alain de Benoist Le grand problème, c'est d'avoir fait un débat public de ce qui aurait dû rester circonscrit dans la sphère privée. Les orientations sexuelles relevant de la vie privée, il n'y a normalement pas lieu d'en faire un motif de revendications « citoyennes » ou de les prendre en compte dans l'allocation des droits. Aujourd'hui, les exigences subjectives envahissent tous les domaines de la vie sociale à partir de l'idée qu'une tendance sexuelle peut être source de droits. Or, la loi n'a pas à consacrer les sentiments, les désirs ou les fantasmes en organisant socialement le fonctionnement des orientations sexuelles. Une orientation sexuelle ne peut pas être à l'origine d'une institution sociale. La société n'a pas plus à consacrer les désirs des individus qu'à fournir à chacun les moyens techniques d'avoir des enfants. De ce point de vue, les revendications des adversaires du mariage gay ne valent pas mieux que les comportements provocateurs du lobby LGBT qui se sert de l'homosexualité comme d'un étendard « citoyen ». Nombre de mes amis homosexuels me le disent souvent : le seul jour où ils ne se sentent pas spécialement fiers d'être homos, c'est le jour de la « Gay Pride » ! C'est ce qui m'amène à penser que les arguments qu'on a opposés au mariage gay étaient pour la plupart mal fondés, et que les arguments en faveur de ce mariage l'étaient tout autant.

Eléments En quoi les arguments des partisans du mariage gay étaient-ils mal fondés ?

Alain de Benoist Essentiellement parce qu'ils reposaient sur une notion d'« « égalité des droits » qui a d'emblée été posée au centre du débat. C'est un célèbre homosexuel du début du XIXe siècle, Joseph Fiévée, qui le disait : « Il y a en France un principe fort ridicule et qui est vivement enraciné, c'est que l'égalité consiste à ce que chacun puisse prétendre à tout ». Or, c'est l'interprétation massivement individualiste et consumériste des droits, interprétés comme des moyens de l'autonomie privée, qui prévaut aujourd'hui partout. La devise du monde actuel, c'est « tous les droits pour tous ! »

L'individu actuel est de plus en plus allergique à toute idée de norme ou de devoir, mais de plus en plus jaloux de ses droits. Dans le cadre de la théologie des droits de l'homme, « l'individu devient le débiteur infini d'un monde où l'homme est devenu son propre créancier » (Paul-François Paoli). Rien ne faisant plus autorité, seuls prévalent des désirs immédiatement assimilés à des droits. Les désirs étant illimités et les droits étant contradictoires entre eux (droit à la vie et droit à l'avortement, droit au travail et droit au loisir, etc.), il en résulte d'innombrables conflits qui donnent lieu à des débats judiciaires sans fin. Comme le disait Jacques Lacan, l'illimitation du désir fait automatiquement de l'Autre un ennemi, de l'altérité un obstacle à ce désir. Les juges se substituent aux politiques, la vie sociale se transforme en procédure de tous les jours. Cette juridicisation des rapports sociaux est une conséquence directe de la théologie des droits de l'homme.

L'usage que l'on a fait dans ce débat de la notion d'égalité montre qu'elle était à la fois conçue comme seule modalité distributive et systématiquement posée comme synonyme de similitude ou de mêmeté. Comme l'a écrit Nathalie Heinich, « il y a là un glissement de la différence à l'inégalité et de l'inégalité à l'injustice, qui repose sur une réduction de la notion d'injustice à celle d'inégalité, elle-même corrélative d'une confusion entre celle-ci et la notion d'équité ». Autrement dit, l'égalité dont il est question n'est pas une égalité qui respecte les différences en les plaçant à un niveau égal (toutes les différences ne sont d'ailleurs pas productrices d'inégalités), mais une égalité qui cherche à les supprimer. Il faut dire au contraire que l'égalité implique la différence, pour la simple raison que des choses semblables ne sont pas égales, mais indiscernables : quand l'identité est acquise, la question de l'égalité ne se pose même pas. En réclamant l'accès au mariage « pour tous », les homosexuels sacrifient leur droit à la différence à leur droit à l'« égalité ». Ils veulent faire reconnaître et accepter l'homosexualité, non plus tant comme une orientation différente mais également respectable que comme une orientation qui ne se distinguerait en rien de celle des autres. Le « pourtoussisme » apparaît ainsi comme simple vecteur de l'indistinction.

Eléments On a aussi laissé entendre que le mariage gay allait « détruire la famille ».

Alain de Benoist C'est un abus de langage. Ce ne sont ni les homosexuels ni le mariage homosexuel qui sont responsables des intenses transformations dont la famille a été le lieu depuis des décennies Ce n'est certainement pas la faute des homosexuels si le mariage n'est plus depuis longtemps une condition nécessaire pour fonder une famille ni bien sûr pour vivre en couple. La famille reste aujourd'hui largement plébiscitée, mais elle s'est désinstitutionnalisée. Le couple, quelle qu'en soit la forme, n'a plus rien à voir avec l'institution ni même avec la filiation. Le couple ne fait plus la famille, et l'enfant ne fait plus le couple. L'enfant a cessé d'être un chaînon entre les générations pour devenir

le résultat d'un « projet » conçu à deux. Quant à la filiation, elle participe aujourd'hui d'une « parentalité » aux contours de plus en plus flous, le « parent » étant de plus en plus nettement distingué du géniteur, ce qui revient à dire que le « parent » ne se définit plus par rapport à une hérédité transmise, mais par rapport à un rôle social.

Les homosexuels ne sont pas non plus responsables de la crise du mariage hétérosexuel. Le mariage est passé du rôle d'institution à celui de simple enregistrement contractuel de deux désirs individuels. Ce désir s'inscrivant rarement dans la durée, il est devenu plus simple de ne pas se marier du tout. Le lien conjugal est en effet d'autant plus précaire qu'il est exclusivement fondé sur le sentiment amoureux (on se marie parce qu'on s'aime, on se démarie parce qu'on ne s'aime plus). La plupart des unions (conjugales ou non) se terminent par une séparation ou un divorce, la majorité des enfants naissent hors mariage, et le nombre des familles décomposées-recomposées ou monoparentales ne cesse de croître. On comptait à la Libération plus de 500 000 mariages par an, on en compte moins de la moitié aujourd'hui.

Que certains homosexuels veuillent se marier au moment où les hétéros le veulent de moins en moins donne en revanche à réfléchir. On dit que les homos dénaturent le mariage en voulant se marier. On pourrait tout aussi bien considérer qu'ils lui rendent indirectement hommage en voulant y accéder, manifestant ainsi un extraordinaire désir de normalisation et de respectabilité bourgeoise. Il y avait naguère un aspect transgressif de l'homosexualité, qui permettait de se démarquer vis-à-vis de conventions sociales apparaissant comme l'expression d'un ordre établi. Aujourd'hui, la prétention d'être « comme les autres » a remplacé la fierté d'être différents. Marie-Josèphe Bonnet, ancienne animatrice du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) et du mouvement des Gouines rouges, n'a pas tort de parler de « conformisme petit-bourgeois assez étonnant » : « Avec le mariage gay, c'est la victoire du modèle matrimonial hétéro, l'intégration à la norme petite-bourgeoise de la respectabilité conjugale ».

Eléments Les chrétiens, eux, parlent de la nécessité de respecter la « loi naturelle ».

Alain de Benoist La « loi naturelle » des chrétiens n'a rien à voir avec la nature, mais tout à voir avec la morale. Comme la « famille naturelle » ou la « morale naturelle », elle n'a de naturelle que le nom. Parler de « famille naturelle », alors que les modèles familiaux, les modalités de la conjugalité et de la filiation, n'ont cessé de varier dans l'espace et dans le temps, revient à naturaliser de manière arbitraire certains modèles sociaux, en confondant principes anthropologiques et principes « moraux ». La famille telle que nous la connaissons n'est pas un fait « naturel », mais une institution destinée à donner une forme sociale à des données de nature, ce qui n'est pas pareil.

L'anthropologue Maurice Godelier le rappelait encore récemment : « Nulle part et à aucune époque, la famille n'a été le fondement des sociétés ». Faire ce constat, ce n'est évidemment pas en diminuer l'importance. La famille est une composante irremplaçable de la société globale, mais elle n'en est pas le fondement, car ce qui fait exister une société ce sont les rapports sociaux. L'idée que la nation est une « famille de familles », où le souverain jouerait éventuellement le rôle d'un « père » de ses sujets, est tout aussi erronée.

Il y aurait par ailleurs beaucoup à dire sur le rôle joué historiquement par l'Eglise vis-à-vis de la famille. Jésus, dont on nous dit qu'il aurait été élevé par un père adoptif, Marie ayant en quelque sorte servi de mère porteuse au Saint Esprit, n'a jamais défendu la famille. Non seulement il a clairement montré le peu de cas qu'il faisait de la sienne (Marc 3,31-35, Matt. 12,46-50, Luc 8,19-21), mais il a nettement souligné, et dans des termes d'une extraordinaire dureté, que ceux qui le rejoignaient devaient abandonner la leur : « Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même encore sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (Luc 14,26). La vraie famille des chrétiens, c'est la communauté des croyants : « Ne donnez à personne sur terre le nom de père, car vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est dans les cieux » (Matt. 23,9). De même, pour saint Paul, le mariage n'est qu'un pis-aller : mieux vaut se marier que de tomber dans la *porneia*, mais l'idéal n'en serait pas moins de ne pas se marier, car « il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme » (Corinth. 7, 1). La continence et la virginité valent mieux que le mariage. Le christianisme n'est pas une religion de la famille, mais une religion de la personne.

J'ai moi-même longuement étudié le rôle de l'Eglise vis-à-vis du mariage dans mon livre *Famille et société* (1996). L'Eglise, qui n'a fait du mariage un sacrement qu'au XIIIe siècle, est la première à avoir contribué à transformer ce qui était auparavant une alliance entre des lignées en un contrat entre deux individus. Rappelons aussi que les catholiques, qui considéraient il n'y a pas encore si longtemps les mères célibataires (les « filles-mères ») comme des pécheresses méritant l'exclusion sociale, ne reconnaissent aucune valeur au mariage civil tant qu'il n'est pas assorti d'un mariage religieux, ce qui ne les met pas dans la meilleure des positions pour juger de ce que doit être ce mariage civil. La famille dont se réclame la « Manif pour tous » n'est en fait qu'un mélange de dogmatique et de tradition, en grande partie inspiré du modèle de la famille bourgeoise du XIXe siècle.

Eléments Vous rappelez ce qui vous sépare des manifestants chrétiens, mais vous avez quand même publié, à un moment où beaucoup n'avaient même pas encore découvert le sujet, un livre contre la théorie du genre où beaucoup d'eux auraient pu puiser des arguments ?

Alain de Benoist Ils ne l'ont en général pas fait. Dans *Les démons du bien* (2013), j'ai fait de la théorie du genre une critique intellectuelle, fondée sur des considérations d'ordre philosophique, théorique, scientifique et anthropologique. Je me suis interrogé sur la valeur de vérité de cette théorie, et je me suis efforcé de montrer qu'elle est nulle. Dans les milieux catholiques (et musulmans), c'est plutôt la critique morale qui a prévalu. Le problème, c'est que cette critique morale ouvre vite la voie à des délires d'interprétation, alimentés de surcroît par bon nombre de fantasmes, comme c'est le cas dans tout ce qui a trait au sexe. Au lieu d'être critiquée comme elle mérite de l'être, la théorie du genre s'est vu reprocher n'importe quoi (de vouloir instaurer des cours de masturbation en maternelle, etc.). *Tom Boy*, film plutôt pudique qui met en scène une fillette qui se déguise en garçon pour séduire l'une de ses camarades, a été dénoncé comme une abominable incitation au travestissement. Pour faire bonne mesure, les plus délirants ajoutent que la théorie du genre est « d'essence satanique », que le mariage gay est une « offense au Créateur », etc. On finit, à ce compte-là, par refuser le moindre cours d'éducation sexuelle à l'école : parler de sexe aux enfants, ce serait déjà les « pervertir ». On voit resurgir ici le mythe de l'enfant innocent et dépourvu de sexualité, dont tous les

psychologues savent qu'il ne correspond à rien (le lien entre enfant et « innocence » remonte au XVIIIe siècle : si l'homme est naturellement bon, l'enfant ne peut être qu'un parangon de bonté).

Les milieux catholiques ont en fait toujours exprimé la même méfiance vis-à-vis des données biologiques que les partisans de la théorie du genre. Ils ont opposé l'esprit au corps de la même façon que les partisans de cette théorie opposent le genre au sexe.

Non seulement, ils attribuent à la théorie du genre plus qu'on ne doit lui en attribuer, mais ils surévaluent paradoxalement l'influence qu'elle peut avoir, ce qui laisse entendre qu'au fond ils ne croient pas tant que cela à la réalité des sexes. Je ne suis pas cet avis. Je crois que la théorie du genre, qui est totalement fausse, ne fera pas changer d'orientation des individus dont les tendances sexuelles sont très largement innées (depuis les travaux pionniers de Dean Hamer, en 1993, de nombreuses études empiriques tendent à montrer que l'orientation homosexuelle n'est pas acquise, mais innée). Les protestations indignées contre la « propagande homosexualiste » ou le « prosélytisme homosexuel » ne sont pas plus convaincantes : on ne se convainc pas sous l'effet d'une quelconque « propagande » d'abandonner l'orientation sexuelle que l'on a. On ne devient pas transsexuel pour avoir vu *Tom Boy*, pas plus qu'on ne devient travesti en allant voir *Tootsie* ou homosexuel en allant voir *La cage aux folles* ! La théorie du genre peut assurément perturber certains jeunes esprits, mais elle ne les fera pas changer d'orientation. Les hétérosexuels le resteront, et les homos aussi ! Quant à la très catholique indignation dirigée contre les femmes « qui s'habillent en hommes », elle pourrait avantageusement s'exercer à propos de Jeanne d'Arc…

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la théorie du genre ne comprend l'égalité que dans le sens de la mêmeté. Elle a hérité de ce féminisme égalitaire qui croit que la différence des sexes est intrinsèquement la cause de la hiérarchie entre les sexes, et que l'égalité des sexes impose de nier la sexuation. Cette négation ou « neutralisation » des sexes procède du même mouvement qui prône l'abolition des frontières et le brassage de l'humanité. Elle relève de cette idéologie du Même qui aspire à l'indistinction généralisée.

L'Eglise défend à juste raison la différence des sexes – sans cependant lui attribuer aucune valeur ontologique puisque cette différence est réputée ne compter pour rien aux yeux de Dieu (Gal. 3,28). Mais les catholiques tombent dans l'erreur inverse. Alors que les défenseurs de la théorie du genre prennent prétexte de la diversité des sexualités pour contester l'existence des deux sexes, ils s'appuient sur l'existence des sexes pour contester la diversité des orientations sexuelles. Les uns ne supportent pas la différence des sexes ; les seconds ne supportent pas la différence des sexualités, alors que la première est la base de la seconde. Ce sont là des erreurs symétriques. Comme l'écrit Sylviane Agacinsky, « la diversité des sexualités n'abolit pas la dualité des sexes », et le fait qu'il n'y ait que deux sexes ne nous dit rien de la légitimité ou de l'illégitimité des tendances et des pratiques sexuelles.

La théorie du genre ne vise pas fondamentalement à légitimer l'homosexualité, comme on le prétend au Vatican, mais à exalter le « genre » au détriment du sexe. Sous prétexte de lutter contre des stéréotypes générateurs de « discriminations », ce à quoi tend la propagande gouvernementale en faveur de la « mixité des rôles dès le plus jeune

âge » (dans sa lettre de mission du 21 juin 2012, le ministre de l'Education nationale déclarait que « la cible des enfants de moins de trois ans se doit d'être au cœur des préoccupations des politiques publiques dans la mesure où les assignations à identité sexuée se jouent très précocement » !), ce n'est pas à la promotion de l'homosexualité, mais à l'effacement de la différence sexuelle, c'est-à-dire du clivage masculin-féminin, au prétexte qu'il serait « socialement construit ». L'idéal de la théorie du genre, ce n'est pas l'homosexuel, mais l'androgyne.

Le débat pour ou contre la théorie du genre, dès lors qu'il bascule dans la morale, dévoile en fin de compte deux puritanismes de sens contraire. Du côté du lobby LGBT, on ne se cache pas de vouloir dévaloriser le sexe. Du côté catholique, sous couvert de dénoncer les méfaits de la théorie du genre, on voit réapparaître le vieil ordre moral qui prétend depuis des siècles régenter la sexualité des gens, avec son culte de la virginité, sa conviction que le plaisir et le corps sont dangereusement liés au « péché », sa volonté d'enfermer la vie sexuelle dans l'enclos conjugal, son appréciation morale des orientations sexuelles, etc. Je n'ai plus de sympathie pour cet ordre moral, cette cabale des dévots qui multiplie les appels à la censure, que pour les délires du lobby LGBT.

Eléments Le « mariage pour tous » n'est pas le seul « sujet de société » qui s'est imposé récemment dans l'actualité. On a vu aussi rebondir le débat autour de l'eugénisme, et même autour de l'avortement, pourtant légalisé depuis 1975.

Alain de Benoist Sur l'avortement, notre courant de pensée s'est nettement prononcé il y a plus de quarante ans, soit avant même l'adoption de la loi Veil, en faveur de la légalisation de l'IVG[1]. Je n'y reviendrai pas.

L'eugénisme est aujourd'hui partout condamné, alors qu'il est pratiqué tous les jours sous d'autres noms, notamment pour les avortements faisant suite à un diagnostic prénatal de pathologies génétiques graves. Autrement dit, on condamne le mot, mais on admet la chose. On oublie du même coup la distinction entre eugénisme positif et eugénisme négatif, eugénisme populaire et eugénisme imposé. Proposer une interruption de grossesse à une femme dont l'enfant risque de naître gravement malformé me paraît raisonnable. Je préfère a priori une société où il y a moins de maladies génétiques qu'une société où il y en a plus. Je ne méconnais pas la touchante sincérité de ceux qui nous expliquent à quel point il peut être enrichissant de compter un trisomique dans sa progéniture (« L'arrivée au monde d'un enfant porteur d'un quarante-septième chromosome est un événement à la fois tragique et merveilleux […] On ne le répètera jamais assez : la trisomie 21 n'est pas une maladie, elle est une épopée », nous assure Bruno Denil-Laurent), mais je comprends très bien que la majorité des couples préfèrent s'en priver (ce qui se produit aujourd'hui dans 96 % des cas). Je n'ai rien à dire non plus contre le diagnostic pré-implantatoire sur des embryons surnuméraires cultivés *in vitro*, qui permet d'augmenter les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Je crois surtout qu'il faut en finir avec les fantasmes à la Jacques Testart, qui caricaturent le sujet en s'inquiétant d'une prétendue tendance à vouloir obtenir des « enfants parfaits » et nous annoncent l'entrée prochaine dans le « Meilleur des mondes » de Huxley. Que des futurs parents préfèrent engendrer des enfants bien portants plutôt que des enfants anormaux n'a rien de choquant, bien au contraire. Vouloir faire disparaître les maladies les plus graves, ce n'est pas vouloir éliminer tous les êtres « imparfaits » ! J'ajoute que je respecte la vie tout autant que les chrétiens, mais

je la respecte d'autant mieux que je ne la confond pas avec ses formes les plus dégradées. La notion de vie ne peut être dissociée de celle de qualité de vie.

Eléments Et l'euthanasie ?

Alain de Benoist L'opinion publique est largement favorable à une loi sur l'euthanasie (la « bonne mort »), comme l'ont montré toute une série de procès retentissants (affaire Philippe Maurice, affaire Bonnemaison, affaire Vincent Lambert, etc.). La durée moyenne de la vie augmentant, on peut d'ailleurs s'attendre à une demande d'euthanasie de plus en plus forte. D'après l'INED, il y aurait déjà en France près de 3000 euthanasies par an.

On ne peut éluder le problème en s'abritant derrière de grands principes qui ne prennent pas en compte les situations concrètes. Le débat autour de l'euthanasie montre clairement les limites du discours des droits, puisque ceux qui se réclament du « droit à la vie » s'opposent à ceux qui en tiennent pour le « droit de mourir dans la dignité ». Pour ma part, je respecte et admet parfaitement le suicide, y compris le suicidé assisté. Je pense qu'il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que d'aider à mourir un proche qui l'a demandé. Personnellement, je ne souhaiterais pas être prolongé artificiellement si ma fin de vie devait s'accompagner d'un état végétatif ou de souffrances insupportables. En matière d'acharnement thérapeutique, il faut fixer des limites. Des limites que veulent justement abolir les adversaires de l'euthanasie (il ne doit pour eux pas y avoir de limite à l'acharnement thérapeutique) alors qu'ils invoquent la nécessité de les respecter lorsqu'il s'agit de la PMA ou de la GPA. Mettre fin dans des conditions paisibles à une vie qui s'achève sous une forme végétative ou dans des souffrances indescriptibles relève de la simple humanité. Mais là aussi, il faut en finir avec les fantasmes (« on va tuer tous les vieillards », on va mettre en place l'« extermination programmée », etc.). Une législation adaptée permettrait d'éviter les dérives ou les abus. La loi Leonetti (2005) n'est pas une mauvaise loi. Elle pourrait être encore améliorée.

Eléments Il y a enfin les débats autour de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gestation pour autrui (GPA).

Alain de Benoist Sur de tels sujets, je crois qu'il ne faut pas raisonner dans l'absolu. Prenons le cas des mères porteuses (une femme porte un enfant issu de la fécondation d'un de ses ovules par le sperme du père qui adoptera l'enfant), qui n'est pas tout à fait le même que celui de la gestation pour autrui (une femme porte un enfant qui n'est génétiquement pas le sien). Dans le passé, il n'était pas rare qu'une sœur ou une amie porte l'enfant de celle qui serait ensuite reconnue comme mère, ou qu'une femme dont l'époux était stérile s'adresse au frère de ce dernier ou à un proche pour le remplacer. Des arrangements de ce genre ont toujours existé. Cela ne prêtait guère à conséquence, car cela se déroulait dans le secret des familles et la bienheureuse opacité des sociétés traditionnelles. Le problème ne commence que lorsque que l'affaire devient un phénomène de masse sur lequel on prétend légiférer, ce qui ouvre la porte, non seulement à des abus, mais à la multiplication de situations aussi tragiques que douloureuses.

Qu'est ce qui empêche une lesbienne de se faire inséminer par un homme plutôt que de recourir à des techniques de procréation médicale ? Et qu'est-ce qui empêche un homosexuel de faire inséminer une femme de son entourage avec son sperme ? La GPA

devrait être pour le moins réservée aux femmes qui ont des ovocytes mais ne parviennent pas à avoir des enfants. Mais son application pratique risque de soulever des problèmes que je crois insurmontables, qui aboutiront à soumettre aux tribunaux des cas de plus en plus complexes.

En France, depuis la naissance en 1982 du premier « bébé éprouvette », la PMA a permis à de nombreux couples dont l'homme était stérile d'avoir des enfants. Dans un contexte de baisse de la fertilité due aux perturbateurs endocriniens, elle est aujourd'hui entrée dans les mœurs : malgré un taux d'échec qui reste élevé, près de 40 000 naissances par an sont la conséquence d'un traitement médicalisé (fécondation *in vitro*, stimulation hormonale, etc.). Mais là encore, il y a une grande différence entre l'insémination pratiquée à domicile avec le sperme d'un proche, dans un cadre plus ou moins familial, et la PMA généralisée sur une grande échelle.

L'accès à la PMA ne se pose pas de la même façon pour les couples hétérosexuels stériles et les couples homosexuels, qui ne sont nullement stériles au sens physiologique du terme, mais qui ont choisi un mode de vie dont le principe même exclut la procréation. L'argument de l'« égalité », selon lequel on discriminerait entre les hommes ou les femmes « autorisés » à avoir des enfants et ceux ou celles qui n'en auraient pas le droit, ne tient donc pas. On ne voit pas en effet pourquoi des modes de vie foncièrement différents devraient obligatoirement avoir les mêmes effets en matière de filiation.

La PMA coupe par ailleurs l'enfant de ses origines biologiques, alors même que, concernant les enfants nés sous X, on nous assure que rien n'est plus important pour l'enfant que d'avoir accès à ses origines. Ici, on remarquera aussi à quel point il est curieux que des gens pour qui le biologique et l'hérédité n'ont pas d'importance demandent avec tant d'insistance à bénéficier d'un système de procréation qui les assure que l'enfant sera bien conçu avec leur sperme ou avec l'un de leurs ovules. Il est paradoxal pour le lobby LGBT de soutenir le droit des homosexuels à transmettre leurs gènes tout en expliquant que le biologique compte pour rien dans la famille ! Pourquoi ne pas se contenter de l'adoption ?

La crise de la conjugalité a de toute évidence entraîné par compensation un repli sur l'enfant. De la famille comme principale valeur-refuge on est passé au « couple », puis à l'« enfant », ce qui s'accorde bien avec la survalorisation postmoderne de la petite enfance. L'enfant devient le pivot de la société, comme en témoignent l'extension grandissante du champ de la protection de l'enfance et l'adoption en 1959 d'une Déclaration universelle des droits de l'enfant. On comprend que, dans un tel contexte, la demande d'enfant devienne grandissante. Mais le désir d'enfant n'ouvre pas de « droit à l'enfant », pour la double raison qu'il n'existe pas non plus de droit à procréer et qu'en outre l'enfant n'est pas un objet mais un sujet. Au prétendu « droit à l'enfant », les catholiques opposent volontiers le « droit de l'enfant » (ou de l'« enfant à naître »). Mais en réalité, le second est tout aussi factice et introuvable que le premier. Il vaudrait mieux en finir une fois pour toutes avec le langage des droits. Et aussi retrouver le sens des limites. Le désir d'enfant est respectable, mais il peut arriver un moment où il devient nécessaire d'y renoncer. Notre époque, malheureusement, considère implicitement qu'aucune limite ne doit par principe être assignée à la recherche de satisfaction.

Eléments La PMA et la GPA restent en France interdites aux couples de même sexe. Mais pour combien de temps ?

Alain de Benoist Autant l'opinion publique est majoritairement favorable à l'avortement et à l'euthanasie, autant elle est pour l'heure majoritairement défavorable à l'extension de la PMA ou à la légalisation de la GPA. Je ne suis pas sûr qu'il en sera toujours ainsi. C'est à partir de de sujets de ce genre qu'il faut développer une réflexion en profondeur sur l'essence la technique. Dans le monde actuel, qui efface toujours plus la frontière entre le naturel et le fabriqué, la nature ne s'appréhende plus que dans le miroir de la technique, parachevant ainsi le « désenchantement du monde » qu'évoquait Max Weber. Il y a une loi implicite de la technique, qui est que tout ce qui devient techniquement réalisable sera immanquablement réalisé. Les comités de bio-éthique, de ce point de vue, auront toujours un temps de retard sur les avancées des biotechnologies et sur le génie génétique. Il faut avoir cette loi présente à l'esprit quand on évoque les propositions du courant « transhumaniste » en faveur d'un « homme augmenté » (Ray Kurzwell), dont beaucoup, il est vrai, relèvent pour l'instant de la science-fiction.

Le point le plus fondamental est celui qui a trait à la marchandisation. Dans le monde globalisé du capitalisme triomphant, rien n'échappe au calcul marchand. A un moment où ni la politique ni la religion ne parviennent plus à fournir des repères, la santé reste seule capable de répondre à l'angoisse que suscite la perte de sens. Le biomédical se transforme en biocapital pour donner naissance à la « bio-économie », dont le développement évoque le « cannibalisme post-civilisationnel » dont parlait Günther Anders. Or, la GPA fait incontestablement entrer dans un cadre marchand mondialisé, avec des mères porteuses proposant des contrats de location de leur utérus dans une logique de marché ultralibérale. Le risque est alors de passer commande d'un enfant comme on le fait d'un objet ou d'un animal de compagnie, ou encore de faire appel aux femmes du peuple pour porter l'enfant de femmes riches désireuses de s'éviter les tracas de l'accouchement. Je sais bien que cette *réification* de l'enfant est aujourd'hui fréquemment dénoncée, mais il n'est pas sûr que ces protestations seront suivies d'effet.

On notera aussi que ceux qui, non sans raison, dénoncent à grand bruit la « marchandisation » du corps humain lorsqu'il s'agit de lutter contre la prostitution ou de faire interdire les « mères porteuses », s'accommodent en général fort bien de la marchandisation généralisée qui règne partout ailleurs dans la société. Pierre Bergé disait qu'il n'y a pas de différence entre louer son utérus ou sa force de travail, propos qui a scandalisé. Ce n'était pourtant pas faux, à ceci près qu'on pouvait en tirer la conclusion inverse de celle qu'il en tirait lui-même !

Significatives en tout cas sont les critiques de la PMA et de la GPA qui sont venues, non de groupuscules d'agités intégristes du type Civitas, mais de personnalités ou d'auteurs comme Sylviane Agacinski (*Corps en miettes*, 2009), Céline Lafontaine (*Le corps-marché*, 2014), Noël Mamère, José Bové, Vincent Cheynet, rédacteur en chef de *La Décroissance*, Thierry Jaccaud, fondateur de *L'Ecologiste*, l'écologiste Alain Gras, le collectif Pièces et main d'œuvre, etc. « On ne peut être contre la fuite en avant technologique quand il s'agit des prouesses des nanotechnologies et pour quand il s'agit de faire des enfants », estime Alain Gras. José Bové, se référant à Jacques Ellul, fait lui aussi remarquer qu'on ne peut pas être à la fois contre les OGM et pour la PMA. « Il est paradoxal, ajoute Vincent Cheynet, de voir certains hurler à la reconnaissance des limites de la nature quand il

s’agit de la croissance économique et parallèlement qualifier de “réacs” ceux qui rappellent ces limites quand il s’agit de procréation ».

« Je me méfie d’un certain féminisme libéral, aristocratique ou bourgeois, indifférent aux formes d’aliénation et d’exploitation qui frappent les sous-prolétaires, déclare de son côté Sylviane Agacinski. Dans l’affaire de la GPA, la question n’est pas le consentement et l’autonomie morale. Elle est de savoir si la chair et les organes du corps humain, comme le sexe, l’utérus ou les tissus biologiques doivent entrer ou non dans la sphère des marchés ». C’est en effet bien de cela qu’il s’agit.

1. Cf. Jean-Claude Valla, « Le problème de l’avortement », in *Nouvelle Ecole*, 10, septembre-octobre 1969, pp. 9-18. Cf. aussi « Avortement, le vrai débat », in *Eléments*, 2, novembre-décembre 1973, pp. 8-10 ; « Avortement : les embryons de la discorde », in *Eléments*, 8-9, novembre 1974-février 1975, pp. 26-28.